Résolution sur le développement et le sport

2005/2622(RSP) - 01/12/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution commune du Parlement européen (regroupant les avis du PPE-DE, du PSE, du groupe ALDE, des Verts/ALE, du groupe des GUE/NGL et de celui de l'UEN), sur le développement et sport, le Parlement se félicite que les Nations unies aient déclaré 2005 comme l'**Année internationale du sport et de l'éducation physique**.

Reconnaissant les fonctions éducative et sociale du sport et son importance pour la promotion des valeurs sociales de coopération, de tolérance et de solidarité, le Parlement réaffirme que le sport est aussi un vecteur important de développement. Les projets sportifs peuvent constituer des moyens transversaux permettant d'accroître les capacités d'éducation, de santé, de prévention du VIH/sida, d'instauration de la paix et de lutte contre l'exclusion sociale, de prévention de la violence, des inégalités, du racisme et de la xénophobie.

Par conséquent, le Parlement invite la Commission à envisager de soutenir des programmes et des projets de développement fondés sur le sport et de réserver des crédits à cette fin. La Commission est appelée à prévoir une étude sur les résultats des projets qui ont été réalisés par des organisations de développement et des organisations sportives sur le développement et le sport et à élaborer des programmes destinés à accroître les connaissances et l'expérience des professeurs d'éducation physique en matière de développement à travers le sport.

Il invite également le Conseil à intégrer explicitement le sport et le développement dans les politiques nationales visant à réduire la pauvreté, et demande au Conseil et à la Commission de coopérer avec les instances sportives nationales et internationales afin d'atteindre ces objectifs. Il incite également les instances sportives à lancer des initiatives de partenariat et des projets de développement compatibles avec l'enseignement dispensé à tous les niveaux scolaires afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et demande qu'une attention particulière soit accordée à l'accès des personnes handicapées aux activités sportives.

Il demande aux organisateurs d'événements sportifs internationaux et aux partenaires financiers d'investir dans les collectivités locales des pays en développement afin de favoriser par ce biais le développement et le sport.

Á la faveur d'un amendement oral présenté par Jana **HYBÁŠKOVÁ** (PPE-DE, CZ), le Parlement reconnaît le plein droit des femmes de participer librement aux sports et encourage une participation accrue des femmes en matière de sport et de développement. Il appelle en outre à la formation des journalistes afin de mettre un terme aux stéréotypes, à la discrimination et au racisme dans les commentaires sportifs.

Dans la foulée, le Parlement se félicite du prochain Sommet mondial sur l'éducation physique qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2005 à Magglingen, en Suisse.